



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 15 janvier 2018

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : EMINET Bernard-Paul

Membres présents

BARDON Benjamin

LEGER Luc

CHEVALIER Annick

MERCY Paul

DURET Sylvain

RENAUDIN Géraud

EMINET Bernard Paul

SZLAPKA Jean

GRIMONET Henri

Membres absents et excusés

NOEL- LARDIN Patrick – pouvoir à GRIMONET Henri

POUPENEY Annick – pouvoir à CHEVALIER Annick

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à LEGER Luc

SENFT Catherine – pouvoir à EMINET Bernard-Paul

Ordre du jour

Présentation par le lieutenant Ludovic BERNERD et de l'adjudant Romain PROVILLE de l'activité opérationnelle et de la vie du centre de secours de Novalaise.

- Délibération pour renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive
- Délibération pour convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion
- Délibération pour renouvellement du contrat de l'adjoint administratif
- Délibération pour le contrat MOSAIC
- Délibérations pour demande de subventions auprès du SDES pour : Eclairage public et Enfouissement des réseaux
- Délibération pour règlements des ports communaux

Avant d'ouvrir la séance

Présentation par le lieutenant Ludovic BERNERD et de l'adjudant Romain PROVILLE de l'activité opérationnelle et de la vie du centre de secours de Novalaise.

Début de la séance à 21h15

Approbation du CR du 4 décembre 2017

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

1 – Délibération pour renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive

La commune adhère depuis plusieurs années au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CdG73), qui assure aujourd'hui le suivi médical de près de 14 000 agents.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017 et prendra effet au 1er janvier 2018 pour une durée de 6 ans, avec possibilité de résiliation chaque année.

Par délibération en date du 15 novembre dernier, le conseil d'administration du CdG73 a modifié le taux de cotisation supplémentaire applicable aux collectivités adhérentes à ce service, qui s'établira à 0,36% de la masse salariale à compter du 1er janvier 2018 (0,33% actuellement)

La cotisation à ce service n'a pas été modifiée depuis le 1er janvier 2010. L'évolution de ce taux est justifiée par un nouveau service de psychologie du travail et l'informatisation du service de médecine préventive par le CdG73 qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivités-Cdg pour la programmation des visites médicales. Ces évolutions répondent à la demande de très nombreuses collectivités.

Personnel concerné

La convention s'applique à l'ensemble du personnel employé par le bénéficiaire quel que soit son statut (fonctionnaires stagiaires et titulaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé).

Missions du service de médecine préventive

Surveillance médicale des agents

Visite médicale d'embauche, visite médicale périodique, visite de surveillance médicale particulière

Actions sur le milieu professionnel

Le service de médecine préventive conseille le bénéficiaire, les agents et leurs représentants

Assistance d'un psychologue du travail

Modalité de fonctionnement du service de médecine préventive

Les dates et lieux des visites médicales périodiques sont fixés par le secrétariat du service de médecine préventive.

Conditions financières

Une cotisation supplémentaire dont le taux est fixé à 0,36% de la masse salariale.

En cas d'absence sans motif valable d'un agent, toute visite sera facturée à hauteur de 40 € si le service de médecine préventive n'a pas été prévenu au moins 48 heures à l'avance.

Durée

La convention est conclue pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2018.

Obligation des parties

Le bénéficiaire et le Centre de gestion s'engagent, chacun en ce qui le concerne, pour la mise en œuvre de la convention, à respecter les principes de fonctionnement définis dans la

charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive dont un exemplaire est remis au bénéficiaire.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 - Délibération pour convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion

Les Centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

- L'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- Le remplacement d'agents sur emplois permanents
- La vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Cette convention qui présente une réelle souplesse est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du Cdg. Elle permet un accès aux prestations du service intérim-remplacement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Ainsi, il n'est plus nécessaire pour la collectivité qui sollicite la mise à disposition d'un agent d'établir une convention pour chaque remplacement. En cas de besoin, le remplacement peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le contrat de travail est passé entre le Cgd et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Les frais de gestion s'établissent, depuis le 1er janvier 2018 à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le Cdg portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5% pour l'intérim (cas où la collectivité charge le Cdg d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à disposition.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 - Délibération pour renouvellement du contrat de l'adjoint administratif

Le contrat de Scarlett THOINET (adjoint administratif) prend fin le 20 janvier 2018.

Madame le Maire propose de reconduire ce contrat pour 24 mois.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 - Délibération pour le contrat MOSAIC

Il concerne le contrat d'assistance système/réseau des postes informatiques de la mairie et de l'école pour la somme de 1040,33 € TTC

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

5 – Délibération pour demande de subventions auprès du SDES pour :

Eclairage public

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) concernant l'éclairage public dans le cadre du projet "Cœur de Village".

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

Enfouissement des réseaux

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) concernant l'enfouissement des réseaux dans le cadre du projet "Cœur de Village".

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

6 - Délibération pour règlements des ports communaux

Luc LEGER présente les règlements des ports communaux de Saint-Alban de Montbel et demande l'approbation de ces règlements.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

Questions diverses

Vœux du Maire et du Conseil Municipal

La cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 26 janvier à 19h00 salle François Cachoud.

Point sur l'urbanisme 2017

Henri GRIMONET fait un point sur les différentes opérations d'urbanisme sur la commune de Saint-Alban de Montbel réalisées en 2017 et annonce la révision du PLU avant septembre 2018.

Point sur le projet « Cœur de Village »

Henri GRIMONET fait un point sur les différentes opérations en cours concernant le projet "Cœur de Village"; notamment l'étude des sols.

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Deux personnes ont été recrutées pour la réalisation du recensement.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 19 février 2018 à 20h

Fin du conseil municipal à : 22h20

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

EMINET Bernard-Paul

Secrétaire de séance